

Avec le bond du nombre de méthaniseurs, la bataille fait rage en France pour capter les déchets de l'agroalimentaire

UN [usinenouvelle.com/article/avec-le-bond-du-nombre-de-methaniseurs-la-bataille-fait-rage-en-france-pour-les-dechets-de-l-agroalimentaire.N2059187](https://www.usinenouvelle.com/article/avec-le-bond-du-nombre-de-methaniseurs-la-bataille-fait-rage-en-france-pour-les-dechets-de-l-agroalimentaire.N2059187)



© Naskeo

D'après le ministère de la Transition énergétique, la France disposait d'une capacité biométhane de 7,2 TWh au 30 juin 2022.

Des déchets qui valent de l'or. Le fort développement des capacités de méthanisation en France crée une compétition inédite pour l'approvisionnement en déchets issus de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. *«Les déchets issus de céréales ne coûtaient rien il y a quelques années. Il faut désormais compter autour de 60 euros la tonne»*, illustre Céline Laboubée, cheffe de projet bioénergies chez Solagro, association dédiée à la transition du monde agricole.

La hausse des prix sur les déchets de l'ensemble de la chaîne agroalimentaire est généralisée. *«Le facteur majeur de hausse du prix de la matière tient à l'arrivée massive de nouveaux méthaniseurs sur le marché»*, analyse Louis Baillet, directeur stratégie de la division organique de Suez, qui se fait aussi l'écho d'inflations importantes sur les déchets de l'agroalimentaire.

Des tensions, mais pas de pénurie en vue

D'après le ministère de l'Ecologie, la France comptait 442 installations au 30 juin 2022, et une capacité de production annuelle de 7,6 TWh, soit une large avance sur l'objectif d'installer 6 TWh en 2023. Cette croissance des méthaniseurs a été tirée par le tarif subventionné par l'Etat : le mégawattheure pour les déchets issus de l'agroalimentaire est vendu entre 84 et 125 euros, d'après les données de GRDF.

«Une concurrence s'est mise en place, notamment avec de gros méthaniseurs industriels qui ont complètement désorganisé le système de traitement local du déchet», peste Jean-Marc Onno, vice-président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF). *«Ces acteurs ont signé des contrats avec des prix supérieurs à ceux du marché. Ces nouveaux entrants veulent sécuriser leurs approvisionnements»,* corrobore Louis Baillet. Avec l'augmentation du coût des biodéchets, le temps nécessaire pour rentabiliser l'investissement dans un méthaniseur s'est significativement allongé.

Mais si des tensions existent, le risque de pénurie est encore écarté. *«La biomasse disponible à l'échelle nationale, semble, pour l'heure, suffisante pour permettre l'approvisionnement des installations en fonctionnement et en attente»,* estimait aussi FranceAgriMer dans une note consacrée au sujet début septembre. *«Toutefois, des déséquilibres entre besoins et disponibilités en matières premières méthanisables sont observés dans les régions d'élevage peu céréalières et les régions céréalières avec peu d'élevage»,* souligne l'organisation dépendante du ministère de l'Agriculture. *«En année de basse production céréalière, une possible tension sur les pailles de céréales peut survenir entre méthanisation et litière»,* précise-t-elle.

Le risque d'un accaparement de déchets, traditionnellement revalorisés dans les élevages, est ainsi pointé du doigt. *«Des matières premières jusqu'ici accessibles pour la nutrition animale (pulpe de betteraves, drèches...) se réorientent massivement vers les méthaniseurs»,* a alerté François Cholat, le président du Syndicat national des industries de la nutrition animale (Snia), dans les colonnes de Web-Agri à la mi-octobre.

Viser l'autonomie en déchets

La part des pulpes de betteraves qui part en méthanisation progresse vite. Mais *«le principal débouché reste l'alimentation animale, rappelle Céline Laboubée. Le problème, c'est que les éleveurs ont peu de visibilité et prennent, selon les années, plus de végétal ou de fourrages à la place. La méthanisation donne elle des débouchés pérennes avec un prix d'achat fixe.»* Ce qui vaut pour tous les biodéchets : *«Le risque est d'avoir des plantations dans la perspective de revendre les déchets six mois plus tard, estime, sous-couvert d'anonymat, un acteur important du secteur. C'est supposé être encadré par la loi, mais la cote part des matières agricoles n'est pas respectée.»*

Dans ce contexte, chacun y va de sa solution pour tempérer l'envolée des prix. L'AAMF espère un retour à des projets de plus petite taille, adossés à des exploitations. *«Il faut que les projets visent l'autonomie en déchets, explique Jean-Marc Onno. Il est difficile de construire un modèle en reposant sur des apports extérieurs.»* De son côté, Suez a lancé

une plateforme, Organix, véritable site d'enchères pour biodéchets : *«Le but est de rendre les matières visibles et accessibles à tous les acteurs de la méthanisation tout en accompagnant les différents acteurs pour éviter une flambée des tarifs»*, met en avant Louis Baillet. L'objectif est de faire en sorte que la transparence apporte un peu de calme aux prix.

A moins que la plateforme ne serve de combustible à une machine déjà bien lancée. Fin septembre, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, rappelait sur Twitter que *«le déploiement accéléré et encadré des gaz renouvelables (...) sera clé pour atteindre nos objectifs climatiques et de souveraineté énergétique»*. Le ministère précise sur son site que la dynamique doit se poursuivre *«pour atteindre une production injectée de 14 à 22 TWh par an»* vers 2028.

